COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-27FR-DE

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Eric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents : Néant

Secrétaire : CELTON Fabien

27 – PARTICIPATION 2026 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT PIERRE DE MAHALON

La contribution communale aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre (maternelles et élémentaires) est calculée par référence au coût départemental pour un élève du secteur public.

En 2026 pour 74 élèves, la participation est fixée à un montant global de 70 300.00 €.

Cette participation sera versée mensuellement à l'organisme de gestion (OGEC) de l'école Saint-Pierre.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2026, article 6558.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, une participation financière de la collectivité aux frais de fonctionnement de l'école à 70 300.00 €.

Fait et délibéré à Mahalon, le 10 avril 2026

A Mahalon, le 13 avril 2026

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)